Communications

Les félins exotiques dans le légendaire français

Michel Meurger

Citer ce document / Cite this document :

Meurger Michel. Les félins exotiques dans le légendaire français. In: Communications, 52, 1990. Rumeurs et légendes contemporaines. pp. 175-196;

doi : https://doi.org/10.3406/comm.1990.1790

https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1990_num_52_1_1790

Fichier pdf généré le 10/05/2018

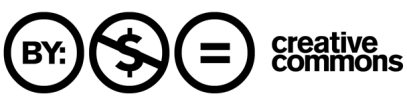

Michel Meurger

Les félins exotiques dans le légendaire français

INTRODUCTION

Je me propose d'analyser ici les légendes sur l'intrusion de félins exotiques dans l'espace rural français. J'ai étudié ce type de récits depuis 1982. Par ailleurs, J.-L. Brodu et moi avons entrepris une enquête de terrain sur la Bête de Noth, dans la Creuse. Les résultats ont été publiés en 1984 (Meurger 1984). En octobre 1983, nous avons réalisé une nouvelle enquête dans le Morvan, sur une croyance locale faisant état de pumas dans les bois (Morvan 1983). J'avais précédemment effectué avec une autre équipe une série d'entretiens dans le Cézallier, sur les Bêtes qui furent signalées dans cette région montagneuse durant l'après-guerre (Cézallier 1983). En août 1984, à Rambervillers, j'ai rencontré les témoins de l'importante émotion sociale provoquée par la Bête des Vosges en 1977-1978 (Vosges 1984). Enfin, en compagnie du journaliste animalier J.-J. Barloy, j'ai pu interroger les acteurs de la chasse à la Panthère du Touquet en 1986 (Touquet 1986). Le but de cet article est de confronter les résultats obtenus lors de ces enquêtes à des sources légendaires, afin de dégager la thématique et la fonction de ce cycle narratif [1].

I. LES RÉCITS CONTEMPORAINS

Les récits étudiés se structurent à partir d'observations d'animaux considérés comme non indigènes et supposés félins exotiques. Indépendamment – ou concurremment à ces observations –, ont lieu des

Persée creative commons

agressions contre les animaux domestiques. Certaines caractéristiques des attaques paraissent inhabituelles, incitant les ruraux à envisager l'action d'un prédateur exceptionnel. De nouvelles observations peuvent avoir lieu, confortant l'hypothèse anomalique. Les efforts des chasseurs restent vains dans la plupart des cas. Les attaques cessent, l'intérêt s'épuise et tout retombe dans l'ordinaire jusqu'à l'affaire suivante.

La crise régionale.

Pour l'époque contemporaine, on peut dégager deux grandes périodes de rapports sur des « félins exotiques » :

- de 1946 à 1956, le cycle de la Bête du Cézallier;
- à partir de la fin des années 60, une constellation de cas : Bête des Vosges (1977-1978), Panthère de Pornic (1982), Bête de l'Esterel (1983), Panthère du Touquet (1986), Bête de Malataverne, dans la Drôme (1988).

Deux de ces affaires au moins, celles des Bêtes du Cézallier et des Vosges, ont profondément ému l' « opinion publique » d'un et même de plusieurs départements (dans le cas de la Bête du Cézallier). L'inquiétude sociale engendrée par l'incapacité des autorités à interrompre les tueries de bétail a entraîné une profonde crise de confiance que l'on peut comparer à celle dont parle Anne Vourc'h à propos de la réintroduction du lynx dans les Vosges. Cet auteur parle d'un phénomène de « crise régionale » (Vourc'h 1988).

1946-1951.

Dans l'immédiat après-guerre, la pénurie de viande se fait durement sentir et provoque divers désordres dans les départements du Massif central. Dans certains cas, les éleveurs s'opposent violemment, sur les marchés, aux autorités qui veulent saisir leurs bêtes non vendues afin d'en nourrir la population.

On signale alors l'apparition de plusieurs prédateurs qui prélèvent un lourd tribut sur le cheptel. Dans un climat favorable à la constitution de fantasmes alimentaires, les divers animaux sont d'abord hypostasiés – sur le modèle du Gévaudan – en une seule Bête, une lionne. Sous la peau de la Lionne du Cézallier, les vrais coupables – des canidés – continueront leurs déprédations jusqu'en 1951, date à laquelle le plus célèbre d'entre eux, le Loup de Grandrieu (Haute-Loire), sera finalement abattu.

Mais l'enquête de 1983 a montré que les opinions sont aujour-

d'hui partagées quant au véritable responsable. Si certains se souviennent d'un « loup qui attaquait les moutons », un berger octogénaire, qui avait vu la Bête alors qu'elle rôdait au clair de lune autour de son buron, persiste à parler de lionne. Pour soutenir cette interprétation, il souligne la technique d'attaque. L'animal sautait sur le dos de ses vaches comme le fait un félin. Il a relevé sur la peau de ses bêtes de profondes griffures longitudinales. Se remémorant une nuit d'attaque, le vacher conclut :

> Les vaches étaient folles... si ça avait été un chien, elles se seraient défendues et il ne les aurait pas attaquées comme ça... (Cézallier 1983).

La thèse du félin exotique s'établit par l'accumulation patiente d'une série de signes anomaliques. Ces indices permettent de justifier le recours à la solution extraordinaire (Meurger 1984).

1977-1988.

La seconde grande période de rapports sur des félins exotiques s'ouvre par les polémiques sur la réintroduction du lynx. Le premier lâcher a eu lieu en 1983, dans les Vosges, mais la presse régionale alsacienne avait sensibilisé ses lecteurs à la question dès 1976 (Vourc'h 1988). Cette publicité a suscité une série de croyances en des réintroductions clandestines de lynx en maints endroits du territoire français.

Ainsi, à Noth, en 1982, un informateur nous confia-t-il, très assuré :

> Ils ont introduit le lynx près du plateau des Millevaches pour éviter le développement des épidémies par les chevreuils.

Ces prétendus lâchers clandestins de lynx ont pu aussi favoriser les essais d'explication de certaines affaires par le recours à des félins hypothétiques. Pendant l'affaire de la Bête des Vosges, alors que les témoins oculaires décrivaient unanimement l'animal comme un canidé (Vosges 1984), plusieurs théoriciens, dont les spéculations furent publiées par la presse, parlaient de « lynx », de « puma » [2] ou même de « lion [3] ». Le modèle du lynx a sans doute gagné en attractivité à la faveur de l'émotion suscitée par la tuerie de deux des félins relâchés dans les Vosges en octobre-novembre 1987.

L'année suivante, les rapports d'observation de lynx se sont multipliés. L'un fut signalé près de Compiègne, tandis qu'en décembre

1988 son parent afro-asiatique, le caracal, était localisé dans l'Ain par certaines rumeurs [4].

Les affaires de grands félins de cette époque présentent toutes des problèmes majeurs de définition. Le perçu et l'analysé ne correspondent pas, générant une zone d'incertitude interprétative hautement favorable à l'élaboration de constructions légendaires. Ainsi, lors du cas de la Bête de l'Esterel, en février 1983, le premier témoin décrivit-il l'animal comme un « gros chat ». Son propriétaire soupçonna qu'il pouvait s'agir d'un « puma ». Cependant, l'analyse des empreintes à laquelle se livra le directeur du zoo de l'Esterel ne renforça pas cette hypothèse. La Bête aurait pu tout aussi bien être quelque gros chien [5].

Dans la Drôme, en décembre 1988, la Bête de Malataverne fut décrite comme proche du « tigre ». Mais les experts qui examinèrent les moulages de traces penchèrent plutôt pour un « puma ».

Ces deux félins ne se ressemblent pas, et les interprétations locales en restaient aux incertitudes : pour certains, la Bête était un « lynx », pour d'autres un « puma » ou même un « loup » [6].

Ces choix procèdent moins de conjectures strictes que d'un recours au bestiaire populaire. Le « loup » surgit dans l'affaire de la Bête de Malataverne comme le « lion » dans celle des Vosges. Ces désignations – si elles ne résolvent rien au niveau factuel – réintègrent l'épisode dans un cadre traditionnel.

La construction de l'objet.

Véronique Campion-Vincent a proposé récemment de classer les récits de félins exotiques parmi les « légendes contemporaines » au titre de « légendes rurales ». Elle les considère en outre comme un « phénomène nouveau en France », lié aux réintroductions (Campion-Vincent 1989). Légendes rurales et contemporaines, les récits de félins n'en sont point pour cela « nouveaux ». La publicité donnée aux réintroductions n'a fait que réactiver des croyances bien enracinées, mais limitées cependant à une circulation souterraine, en l'absence de phénomènes ponctuels facilitant leur résurgence.

Un carnage de bétail, lorsque les interprétations habituelles paraissent inadéquates, peut fournir cette occasion. Cet incident offre aussi à la presse la possibilité de mentionner la croyance au félin exotique. En effet, pour qu'une information soit diffusée, il faut qu'elle présente les caractères d'un événement. Les feux de l'actua-

lité se focalisent donc préférentiellement sur une topographie. La presse notera des itinéraires : celui du félin supposé, parsemé de carcasses; celui des battues. Dès que cette topographie cessera d'être animée, l'intérêt médiatique s'éteindra. Mais l'événementiel ne prend pas en compte les antécédents ni les séquelles. L'actualité ne saurait éclairer la longue préparation psychologique ni mettre en évidence l'existence d'une tradition locale dont la course du félin ne sera que l'expression. Le copieux épisode du Puma du Surrey, dans le sud de l'Angleterre, a débuté en 1962. Il n'a connu la notoriété journalistique qu'en 1964 et a perduré localement jusqu'à nos jours (Goss 1986 2).

La croyance en des félins exotiques en liberté existe indépendamment de sa mention dans la presse. En 1983, J.-L. Brodu et moi avons pu étudier dans le Morvan tout un cycle narratif unifié par la croyance en une famille de pumas réfugiée dans les profondes forêts. Comme à Noth, les Morvandiaux interrogés avaient patiemment accumulé les indices de présences anomaliques. Ils constituaient les pièces diverses d'un puzzle spéculatif.

Un informateur mentionnait la patte de sanglier rongée découverte par un garde-chasse. Un autre faisait allusion aux peaux de chevreuils abandonnées sur une coupe. Tous ces éléments emboîtés menaient aux silhouettes des mystérieux Pumas des Rocheuses. Selon une personne de la région, ce corpus circulait au moins depuis dix années (Morvan 1983).

Déjà, en 1955, l'hebdomadaire à gros tirage *Radar*, sous le titre « Un puma terrorise la Bourgogne », consacrait sa flamboyante couverture à la chasse d'un félin. Un bûcheron du Dijonnais aurait vu ce puma venant de saisir un renard dans sa gueule.

Un incident fortuit peut réactiver ces croyances locales, les dotant d'une valeur interprétative. Une fois le caractère inhabituel des déprédations considéré comme établi, les ruraux vont se tourner vers les spécialistes locaux, régionaux et nationaux (vétérinaires, naturalistes, chasseurs de gibier exotique). L'accord n'arrivant généralement pas à se faire entre ces différents experts, cette situation, loin d'inhiber les imaginations, va au contraire multiplier les identités possibles. Les témoins potentiels vont intégrer telle ou telle hypothèse selon le degré d'attractivité et la plus ou moins grande respectabilité de l'autorité qui la formule. L'incorporation des différents portraits-robots du prédateur par l'expérience individuelle produira sur le terrain la situation tout à fait invraisemblable d'une prolifération de bêtes carnassières : félidés, canidés, voire ursidés [7].

Le Monstre du Valais.

L'affaire du Monstre du Valais est riche d'enseignements à cet égard. En avril-mai 1946, plusieurs moutons furent dévorés sur des alpages. On pensa d'abord à un coupable humain, puis à un chien. Le carnage se poursuivant, la presse romande se lança dans une série de spéculations concernant l'identité du prédateur : chien ensauvagé, loup, lynx, ours ou animal échappé d'une ménagerie. Un journaliste parla même d'un « monstre », dénomination qui classait délibérément le prédateur hors de la norme, incitant les lecteurs à chercher des solutions extraordinaires. Eu égard à la méthode de chasse du carnassier, l'abbé naturaliste de Sion, Ignace Mariétan, émit l'hypothèse qu'il pouvait s'agir d'un lynx. Sa supposition, reprise par la radio et la presse, « trouva beaucoup d'écho » (Mariétan 1946). Plusieurs témoins se présentèrent alors, dont les observations extrêmement précises confortaient la spéculation de l'ecclésiastique. Parmi eux, un garde forestier, individu censé jouir d'une bonne connaissance pragmatique de la nature, décrivit un animal à la queue courte et à la tête ronde. Un adolescent mentionna même l'ornement caractéristique du lynx : « les oreilles en pointe avec un pinceau de poil au bout ». Deux bergers distinguèrent au crépuscule une bête grise, à la « grosse tête ronde comme celle d'un chat » (Mariétan 1946).

Or, comme nous le verrons, le prédateur n'avait rien d'un lynx, ce qui n'a pas empêché plusieurs témoins de l'identifier comme tel, sous la pression de l'interprétation « autorisée » de l'abbé Mariétan. Un processus qui permet de relativiser l'affaire actuelle des Lynx de l'Ain.

L'ancien directeur du zoo de Bâle, R. Hediger, dans l'analyse qu'il consacre au « Monstre du Valais », insiste sur l' « effet suggestif » de l'hypothèse du lynx qui conditionna les témoins, modelant leurs observations afin qu'elles répondent à leurs convictions (Hediger 1952).

Au stade suivant, on assiste à une multiplication illusoire des présences, phénomène d'ubiquité déjà mentionné lors de l'affaire de la Bête du Gévaudan ainsi qu'à Noth (Meurger 1984). Dans le Valais, deux bêtes auraient été vues en même temps, en des lieux différents. L'abbé Mariétan informa la presse que l'on avait donc deux lynx à chasser.

> L'opinion publique se passionne soit pour la détermination de ces animaux, soit pour la recherche des moyens d'en débarrasser le pays (Mariétan 1946).

Comme autrefois au Gévaudan, les inventeurs excentriques offrent leurs services. Nombre de Valaisans téléphonent aussi à la gendarmerie, pour la faire bénéficier de leurs révélations sur l'identité du « monstre ». Pour une dame, par exemple, le coupable serait un « serpent vert fabuleux » qu'elle a vu en rêve. Cette dérive vers l'irrationnel est une conséquence de l'impuissance des autorités à arrêter le fléau. Alors que les responsables de l'ordinaire ont failli, les spécialistes de l'extraordinaire se manifestent, prêts à prendre la relève.

En désespoir de cause, les officiels font appel à un dompteur, Fernando. A peine envoyé sur le théâtre des opérations, le dompteur, en compagnie de deux gendarmes, débusque un « animal assez petit ». La description est vague, mais Fernando affirme que la bête des alpages portait des « taches naissantes »; ce qui lui permet de l'identifier comme une « jeune panthère ». Il réussit à convaincre les gendarmes de l'existence de toute une famille de prédateurs, le père, la mère et leurs trois petits. Les fauves se seraient échappés d'un jardin zoologique italien, à la faveur de bombardements.

> Dès lors, toute l'activité des organes de surveillance va être dirigée par cette idée (*remarque l'abbé Mariétan*).

Fernando installe un piège à panthères arrosé d'un liquide destiné à attirer les félins. Le piège reste vide, mais, stimulés par cette atmosphère de safari, d'anciens coloniaux entrent dans le débat.

Après le cirque, Tartarin. Un chasseur d'Afrique prétend que « les » carnassiers du Valais sont des « pumas ». Un autre broussard, qui a cinquante panthères à son actif, lui rétorque vertement que Fernando a bien identifié ce félin. Les panthères ne craignent pas le froid et peuvent donc s'acclimater en Suisse.

A Noth, l'influence de l' « ancien colonial » fut déterminante pour imposer la thèse de la « lionne ». Le premier témoin, qui estimait avoir vu une crinière, revint sur cette opinion sous la pression de ce diagnostic émis par une « autorité » (Meurger 1984). Dans le Valais, en 1946, d'autres autorités vont renforcer la thèse du félin. L'institut de zoologie de l'université de Lausanne, ayant reçu des moulages d'empreintes, confirme qu'il s'agit bien d'un félidé. Le professeur Mathey précise même que l'on a vraisemblablement affaire à un « lynx venu de Savoie » (Mariétan 1946).

Couverts par les autorités zoologiques, les témoins suivirent les suggestions venues d'en haut. Un groupe aperçoit un animal « aux oreilles pointues », encore un lynx de manuel. Pour les Valaisans qui

n'auraient pas eu accès aux ouvrages de sciences naturelles, les journaux ont complaisamment reproduit des planches représentant des lynx, offrant aux plus ignares des modèles précis.

A ce stade – où les opinions autorisées sont à la fois bien répandues et divergentes – on assiste à un conflit d'interprétations. Un résident d'Agarn affirme avoir rencontré un couple de félins avec leurs trois petits, la famille de panthères de Fernando. Un ancien employé de cirque, sans doute impressionné par le chasseur d'Afrique, prétend, lui, avoir longuement observé un puma.

Aucune interprétation n'étant devenue majoritaire, toutes se retrouvent comme modèles d'observations rivales. L'unicité originelle du Monstre du Valais a éclaté. D'un individu isolé, on est passé à un couple, à une famille, puis à toute une ménagerie en liberté. A en croire les témoins, les troupeaux des Valais seraient à la merci d'un lynx, de cinq panthères et d'un puma.

Ménagerie fugace, toujours vue, jamais capturée. Au terme d'une battue, un chasseur abat un animal « après l'avoir longuement observé à la jumelle ». Il l'identifie comme un « puma ». Le cadavre est retrouvé. Il s'agissait d'un chat (Mariétan 1946).

L'outillage technologique lui-même ne peut fournir des données objectives quand l'homme qui le manipule est soumis au pouvoir de la croyance. A Pornic, en 1982, la bête noire qui rôdait autour des campings avait été déclarée « panthère » par un témoin qui l'avait observée à la jumelle. L'animal abattu se révéla être un chat haret [8].

La proximité de l'objet n'offre pas, elle non plus, de garanties absolues. Dans les derniers temps de l'affaire du Monstre du Valais, un jeune homme a tout le loisir d'étudier un animal qui se trouve à trois mètres de lui. Sa description « correspond parfaitement au lynx », selon Mariétan. Au début de l'année 1947, les experts du musée d'histoire naturelle de Berne se prononcent à leur tour. Ils ont confronté les empreintes du Monstre du Valais avec celles d'un lion et, selon eux, les empreintes de la terreur des alpages « ressemblaient diablement à celles du roi des animaux » (Hediger 1952).

Le lion n'eut cependant pas le temps de devenir à son tour modèle de témoignage. Le 27 novembre 1947, à Eischoll, un braconnier qui guettait des renards abattit un loup de grande taille, qui fut exposé au musée de Sion. Les carnages cessèrent alors, les observations également. Le Monstre du Valais avait vécu. La saga du fauve des montagnes est révélatrice du poids des interprétations des experts sur les témoignages. Tous s'étaient trompés – les sérieuses institutions officielles, les naturalistes et les chasseurs – et tous avaient fourni aux témoins des matériaux interprétatifs leur permettant de construire des animaux illusoires.

Si le loup, le vrai coupable, n'avait pas été abattu tout à fait par hasard, s'il avait, par exemple, quitté le Valais, la croyance au félin exotique aurait perduré. La fin des carnages eût pu être expliquée par la mort du puma dans quelque ravin inaccessible. En l'absence de la pièce à conviction décisive que constitue la dépouille du loup d'Eischoll, la fiction du félin exotique aurait pu faire l'objet d'une tradition. Le loup empaillé nous permet d'évaluer le degré de factualité contenu dans l'affaire du Monstre du Valais. Il nous aide également à reconnaître la prégnance du modèle du félin exotique.

La Bête du Cézallier.

Tout comme la séquence du Monstre du Valais, l'affaire de la Bête du Cézallier est due au même facteur objectif : la dernière offensive des loups longtemps à l'abri dans les forteresses de montagnes et de sapinières qu'ils avaient réoccupées. Des hautes planèzes entre les massifs du Cantal et des monts Dore, les fauves ont rayonné sur un vaste territoire, semant la terreur parmi les troupeaux. La panique s'est étendue à quatre départements : le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Lozère, pays de la Bête du Gévaudan. L'unicité originelle de la Bête a éclaté sous l'effet de l'extension spatio-temporelle. De plus, d'autres figures du bestiaire populaire sont venues rivaliser avec la « lionne » initiale : les « ours » du canton de Saugues, l'un des fiefs de la Bête du Gévaudan, et la « panthère » de Haute-Loire. Contre celle-ci, en juin 1947, le préfet de ce département – comme, de nos jours, celui des Vosges – a pris la tête des battues. En mars 1948, dans la Margeride, des chasseurs décrivent la Bête comme un « lynx ». En juin 1949, une « hyène » est signalée en Haute-Loire. A la différence du Valais, la mort d'un des véritables prédateurs, le loup de Grandrieu, en février 1951, n'interrompt pas totalement les relations, car d'autres loups rôdent encore, fournissant un support aux identifications légendaires. Ce même mois de février, un motard de la région de Saint-Flour, dans le Cantal, affirme avoir été pris en chasse par un couple de « guépards ». Dans le même département, encore pendant l'hiver 1952, des chasseurs traqueront un plantigrade insaisissable (Cézallier 1983).

Comme dans l'affaire du Monstre du Valais, spéculations de presse et experts ont certainement suggéré certaines identifications. Mais il faut tenir compte également de la tradition orale et, plus particulièrement, de l'imagerie de la Bête du Gévaudan, définie, elle aussi, comme « hyène », « ours », « loup », « panthère » et « lionne ». Ces interprétations, largement diffusées à l'époque par l'imprimé et la gravure, ont donné du relief à certaines figures du

bestiaire populaire. L' « hyène » et l' « ours » ont reparu comme désignations de « bêtes » énigmatiques des provinces du Centre au XIX[e] siècle, permettant de supposer l'existence d'une tradition de la Bête du Gévaudan, modelant les épisodes ultérieurs. L'ours, singulièrement, disparu depuis longtemps du bestiaire naturel des monts d'Auvergne, a subsisté dans le bestiaire légendaire, parfois associé au lion comme gardien de château et « bête féodale » (Meurger 1984).

Hypothèses humaines.

Lors d'une récente interview, Anne Vourc'h remarquait à propos de la question des réintroductions :

> Derrière le mouton, il y a le paysan. Derrière le lynx, il y a l'écologiste [9].

On ne saurait mieux souligner le caractère social du débat. Dans le légendaire des félins exotiques, là aussi, l'homme n'est jamais loin. Tantôt comme interprétation alternative des carnages, tantôt comme meneur secret de la Bête.

Au Cézallier, plusieurs informateurs nous ont affirmé que la « lionne » n'avait été que le masque commode de conspirateurs.

> La Bête, c'était le maquis... pour manger, ils faisaient décortiquer une vache par un chien et après la mangaient... ils faisaient attaquer les vaches pour faire croire à la Bête... un avion atterrissait sur le plateau du Cézallier et repartait avec les vaches...

Un autre informateur a même précisé : « à Rochefort-Montagne, ils volaient les bêtes en avion » (Cézallier 1983).

Cette légende tendancieuse repousse l'épisode de la Bête jusqu'à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, magnifiant les « récupérations » des maquisards.

Lors de notre enquête dans le Morvan, nous avons aussi constaté que l'un des gîtes supposés des « pumas » était l'emplacement de l'ancien PC des maquisards de la région.

On assiste ici à la fusion de deux légendaires : celui des félins exotiques et celui de la Résistance, particulièrement riche dans les provinces du Centre. S'y joignent les traditions concernant le marché noir et les trafics de bestiaux. Nous avons déjà évoqué la pénurie de viande servant de toile de fond aux événements du Cézallier. Elle régnait également en Suisse durant l'affaire du Monstre du Valais,

et certains Bâlois interprétaient les carnages comme une ruse des Valaisans, une ruse leur permettant de pratiquer l'abattage clandestin en toute impunité (Hediger 1952).

L'intrusion du technologique dans le légendaire est aussi une caractéristique des légendes contemporaines. On peut comparer à l'aviation des voleurs de vaches du Cézallier les hélicoptères à vipères des écologistes (Campion-Vincent 1988) ou les sous-marins de contrebandiers d'alcool au Québec (Meurger 1988 *b*).

L'intervention de l'homme peut revêtir également la forme d'un envoi de bête féroce. Des Vosgiens, encore émus par les carnages de la Bête, la multipliaient en plusieurs molosses, les « chiens de l'Allemand » (Vosges 1984). De même, dans le Valais, parlait-on aussi, en 1947, des « chiens militaires allemands » (Mariétan 1948).

Le chien-loup des gardiens de camp de concentration est un sérieux rival du loup et du félin dans le bestiaire populaire contemporain. L'envoyeur de bête est aussi, parfois, conçu comme bénéficiaire d'une technologie. Ici, l'automobile remplace l'avion. Dans les Vosges, on m'a montré les sentiers forestiers discrets qu'aurait suivis la mystérieuse voiture conduisant la Bête derrière les prés où elle était lâchée pour commettre ses forfaits. Au Touquet, un informateur a évoqué la « camionnette avec des barreaux » où la « panthère noire » aurait été aperçue avant les événements. Pour l'Écosse, Michael Goss a recueilli un rapport sur une énigmatique « camionnette jaune » sillonnant les chemins isolés à l'époque de l'apparition de la Bête du Skerray (Goss 1986, 4).

Ces diverses automobiles ont la même fonction que l'hélicoptère à vipères. Dans les deux cas, la technologie, signe de civilisation, est asservie à une entreprise de réensauvagement ou de prédation malfaisante. Mais l'envoyeur de bête d'aujourd'hui se greffe sur un modèle ancien et traditionnel, celui du meneur de loups du folklore rural (Meurger 1984).

Il est temps d'étudier ces précédents.

II. LES RACINES DANS L'HISTOIRE

Les ouvrages historiques font état de certains événements qui ont sans doute aidé à la constitution de traditions. Certaines œuvres littéraires anciennes, popularisées, ont pu contribuer de leur côté à la formation de modèles.

Pour le Centre, où le lion joue un rôle non négligeable dans le bestiaire populaire, on peut extraire cette anecdote de la chronique de Robert Gaguin (1425-1502), *La Mer des histoires* (édition de 1536).

> Un lion domestique, en Auvergne, étant échappé de la maison de son maître, dévora plusieurs hommes et femmes jusqu'à ce que le maître, suivi d'un grand nombre de paysans, se présentât au lion qui, le reconnaissant, se vint rendre à lui. Mais, tout à l'heure, on lui lâcha tant de coups de traits qu'il fut tué sur place [10].

Cet épisode, eu égard à son ampleur et à son caractère dramatique, a pu engendrer une tradition locale.

Si nous revenons en Bourgogne, c'est pour y constater que les félins exotiques y ont de longues racines. L'auteur de la chronique manuscrite du couvent de Saint-Vivant-de-Vergy, dans le Dijonnais, a couché cette note marginale :

> En l'an 1545, Dom Odin Lescrivain, religieux de Saint-Vivant, tua au bois de Chevigny, au lieu-dit les Trois-Vies, une bête sauvage et étrange, très cruelle, appelée un léopard, laquelle tuait et dévorait plusieurs personnes, tant hommes que femmes que autres, allant par pays et gardant leurs bestiaux par les champs, et d'autres grandement navrés et défigurés de leurs membres, ce qui donna sujet à MM. les Élus des états du pays de faire publier partout que quiconque tuerait ladite bête, il en serait récompensé, tellement que ledit Odin qui tua ladite bête avec une arquebuse, en fut récompensé de six écus. Et fut trouvé que c'était un loup mâle, autrement loup-garou, ce qui se dit en latin *Veneficus anthropophagus* (Jacquemont-du-Donjon, 1900).

La présence d'un loup friand de chair humaine, à cette date, en Bourgogne, n'a rien de surprenant. Un an auparavant, Charles Quint, en envahissant la France, est passé par une province limitrophe, la Champagne, et les sujets du roi ont pratiqué la tactique de la terre brûlée. Or, comme le remarquera le grand veneur Jean de Clamorgan :

> Ce qui attire aussi quantités de loups en un pays, ce sont les guerres. Car les loups suivent un camp, pour les carnages qu'ils trouvent d'hommes morts, chevaux et autres bestiaux tués et

> occis. Et ceux qui se sont accoutumés à manger de la chair d'hommes, à grand-peine en veulent-ils manger d'autres (Clamorgan, 1576).

L'identification d'un loup anthropophage particulièrement agressif à un loup-garou était traditionnelle (Meurger 1989). Il reste que originellement, le Fauve de Vergy a été perçu comme un félin exotique.

Une identification analogue sera reprise quelques années plus tard, dans des régions proches de la Bourgogne. Mention en est faite dans l'œuvre du cordelier angoumois André Thévet, la *Cosmographie du Levant* (1556). Deux ans plus tôt, Thévet se trouvait à la Cour et, la conversation portant sur les loups-cerviers, le cordelier nous apprend que certains seraient « très cruels et furieux ». Il poursuit :

> De cette espèce, on en vit un en France, il n'y a pas si longtemps, lequel sortant de la forêt d'Orléans, au pays de Berry, l'an 1548, dévora plusieurs personnes. Lequel fut tué par un gentilhomme huissier de la Chambre du roi, nommé Sébastien de Rabutin, seigneur de Savigny. Or n'était toutefois ledit loup (comme ledit seigneur m'a dit, moi étant à Fontainebleau, l'an 1554) semblable à nos loups communs, mais avait le poil tirant sur le léopard (Thévet 1556).

Le compilateur Jean de Marconville reproduira cette histoire dans son recueil de prodiges, en l'amplifiant considérablement :

> En Berry, Auxerrois et pays d'Orléans, au dit an 1547, furent vues deux grandes bêtes très cruelles, faisant maux inestimables es contrées susdites par la boucherie qu'ils firent d'une infinité d'hommes, enfants et autres animaux qu'elles recontraient, de sorte qu'on n'osait sortir des maisons sans armes et sans aller en troupes.
> Finalement, les communes s'assemblèrent en armes et firent si grand devoir qu'elles furent tuées après les incroyables dommages qu'elles avaient faits. Il semblait que ce fut une punition divine envoyée en ces quartiers-là, comme récite Thévet, toutes fois, l'on dit que l'empereur des Turcs, Soliman, par grande singularité, avait envoyé au roi de France François Premier de ce nom, quelque nombre de léopards, onces et autres bêtes non seulement sauvages, mais aussi cruelles, et qu'il en échappa à ceux qui les amenaient au roi, une ou deux, dans la forêt d'Orléans, qui firent les dommages susdits (Marconville 1564).

En quelques années, la tradition orale a enflé l'épisode aux dimensions d'une véritable Grande Peur. La bête initiale s'est aussi

dédoublée. L'on est passé du « loup-cervier au poil tirant sur le léopard » de Thévet au couple de léopards ou d'onces de Marconville. Ce glissement vers l'exotisme a été facilité par les incertitudes de la zoologie de la Renaissance. Hélène Nais note que, au XVI^e^ siècle, trois noms s'offraient pour le lynx : loup-cervier, lynx et once. Ce dernier terme était d'usage courant (Nais 1961).

Cependant, les naturalistes, suivant en cela leur maître Pline l'Ancien, considéraient le lynx tantôt comme une sous-espèce de loup à la robe mouchetée, tantôt comme une sorte de léopard.

Au niveau populaire, on a donc pu très aisément identifier la bête abattue par M. de Rabutin comme un léopard.

Pourtant, la relation des léopards avec François I^er^ pourrait bien être tendancieuse. Ce monarque avait, en effet, fait alliance avec le sultan Soliman I^er^ le Magnifique pour résister à la maison d'Autriche. Le Grand Turc et les Barbaresques offraient bien des félins exotiques à François I^er^ et à ses successeurs [11]. Mais le choix du félin échappé n'est pas fortuit. Dans la symbolique médiévale, le léopard était considéré comme un hybride, fruit de l'union illégitime du lion et de la panthère, d'où son nom *leo-pardus*, lion-panthère.

Il était jugé créature maléfique et cruelle – ce dernier trait illustré par le martyre de sainte Marcienne de Césarée, épargnée par le noble lion mais déchirée par le léopard [12]. Marconville lui-même insiste sur la « cruauté » des léopards évadés. Ce caractère les rendait particulièrement aptes à symboliser la férocité attribuée aux Ottomans, la « cruauté turcique », comme dit Marconville dans un autre passage de son œuvre. Par son alliance avec le Croissant, le roi de France n'a-t-il pas livré le pays aux ravages de félins que les Turcs se plaisaient, selon une propagande hostile, à déchaîner contre les chrétiens [13] ?

La légende des léopards du Grand Turc serait ainsi une « histoire exemplaire » (Campion-Vincent 1976), en même temps qu'un des premiers témoignages du thème des « dangers de l'exotisme ».

Avec le temps, l'exploit du sire de Rabutin prit des allures épiques, et le palais de Fontainebleau en conserve un souvenir pictural : il s'agit d'un tableau d'encoignure de la galerie Henri II, montrant un gentilhomme aux prises avec un curieux loup à la robe zébrée.

Selon l'historien du lynx, Louis Lavauden, le tableau n'aurait pas été peint du vivant de Rabutin, puisque le noble représenté porte le costume des chasseurs du règne suivant, celui d'Henri II. Selon le père Dan, qui publia un *Inventaire des merveilles de la maison royale de Fontainebleau* en 1643, le tableau représenterait un gentilhomme

condamné à mort qui obtint le pardon de ses crimes grâce à sa victoire sur un féroce « loup-cervier » (Lavauden 1930).

Près d'un siècle après les événements, l'épisode a été folklorisé. Le nom de M. de Rabutin a été oublié, étant remplacé par un de ces condamnés à mort des légendes qui pourfendent les fauves et les dragons.

Le léopard reparaîtra dans plusieurs récits de la fin du XVI[e] siècle, s'intégrant ainsi au bestiaire populaire français. Un registre paroissial du pays chartrain, par exemple, fait état en 1581 de l'attaque d'un enfant par une « bête sauvage » qui le laissa pour mort : « On a opinion que c'est un léopard ou once [14]. »

Ici encore, la désignation du prédateur comme « once » n'assure pas son identification. Au contraire, elle le renvoie à une polysémie dont l'interprétation légendaire saisit le terme fort. L'oscillation de l'once au léopard autorise la présence fantasmatique du félin exotique. Elle montre aussi la richesse de l'imaginaire du lynx.

Les *Mémoires de Claude Hatton*, curé du Mériot (1553-1582), sont une source inestimable sur la région de Provins au temps des guerres de religion. Le passage des armées a attiré les loups. Avec eux, c'est tout l'imaginaire de la Bête anthropophage qui se réactive. Hatton signale l'apparition d'une « bête féroce et sauvage, non usitée d'être vue au pays », qui tenait les champs jours et nuits, dévorant les passants. Le curé ajoute cette précision :

> elle n'était pas aussi grosse qu'un vieux loup, mais fort cruelle... Elle n'était ours, loup, ni lion. Quelques-uns pensaient et disaient que c'était un once, d'autres disaient que non.

Finalement les battues en vinrent à bout [15].

Les *Mémoires* font une brève allusion, en juin 1577, à une « bête inconnue » qui a dévoré un enfant, dans la Brie. Des « bêtes inconnues » sont rapportées en 1579. Elles « tourmentent les gens par les champs et les chemins », dit Claude Hatton. L'une d'elles mange un enfant. Les laboureurs doivent s'armer de bâtons. Cette « bête » fréquente les forêts.

> L'on a ouï cette opinion que c'était quelque léopard ou loup-garou et que cette bête était un homme vaudois (sorcier) qui, par l'art du diable, se transformait en cette figure [16].

Comme la Bête de Vergy, en 1545, l'identité populaire du prédateur du Provinois oscille entre l'homme métamorphosé et le félin étranger, le surnaturel et l'exotique. Et le léopard lui-même peut

être un des déguisements du loup-garou. Selon un occasionnel de 1574, relatant les méfaits d'un ermite-garou, Gilles Garnier, celui-ci aurait obtenu du Démon la façon de devenir, quand il le voudrait, « loup, lion ou léopard, à son choix ».

> Et pour ce que le loup est une bête plus mondanisée par deça que les autres espèces d'animaux, il aima mieux être déguisé en icelle [17].

Les choix de métamorphoses offerts à un suppôt du diable dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle illustrent l'intégration des félins exotiques dans la démonologie populaire. Un exemple du siècle précédent montre le caractère diabolique du léopard dans le cadre de la société féodale. Lors du procès de Gilles de Rais, l'assassin d'enfants, en 1440, un témoin déposa qu'il avait entendu par ouï-dire que, lors d'une évocation démoniaque dans le bois de Pouzauges, le magicien avait vu passer près de lui « un démon qui avait l'apparence d'un léopard [18] ».

Faits du XVI^e^ et faits contemporains méritent d'être comparés. Les prédateurs du Cézallier et du Valais, pris pour félins exotiques, étaient en fait des loups. La Bête de Vergy, en 1547, en était un aussi. Les divers fauves de Bourgogne et du Provinois, désignés comme « onces » ou « léopards » par les sources, peuvent difficilement être des lynx. En effet, si quelques rares cas d'agression contre des humains sont connus, il n'existe pas d'exemples de lynx anthropophages (Lavauden 1930). Sous le masque des félins exotiques du XVI^e^ siècle se cachent très certainement des loups, nantis peut-être de caractéristiques inhabituelles. Dans ces cas anciens comme lors des rapports contemporains, l'intensité des attaques et leur caractère jugé insolite ont amené les ruraux à rechercher des solutions extraordinaires.

A en croire Marconville, les ravages de 1547-1548 se seraient étendus à une vaste contrée (Berry, Auxerrois, Orléanais), produisant une crise qui annonce déjà celles du Gévaudan et du Cézallier.

Les romans de chevalerie.

Nous nous sommes jusqu'ici attaché à étudier un événementiel ancien et ses retombées légendaires. Il est possible aussi de partir du fictionnel en détachant certaines situations littéraires ayant pu faciliter le passage du factuel au légendaire.

Il nous faut d'abord évoquer l'anecdote du Lion de Pépin le Bref.

Selon Notker, moine de Saint-Gall, au IX^e^ siècle, le père de Charlemagne, voulant impressionner les Francs, trancha la tête d'un lion d'un seul coup d'épée. D'après une autre source, le félin se serait évadé et Pépin aurait mis un terme à cette escapade.

Au XIV^e^ siècle, le compilateur liégeois Jean d'Outremeuse transporte ce combat dans la forêt de Bavière. L'animal féroce provenait de Tharse, « mais on l'avait si mal gardé qu'il échappât », dit Jean d'Outremeuse.

> Le grand lion sauvage habitait en ce bois... et nul n'osait y passer, car il dévorait les gens très cruellement.

Pépin le Bref en libéra la contrée [19].

Du IX^e^ au XIV^e^ siècle, l'épisode s'est étoffé et localisé. D'un simple combat, l'on est passé à une brève fugue, puis à l'installation temporaire d'un fauve exotique dans une forêt européenne dont il devient le fléau. La popularité de ce récit est attestée par une sculpture du XIII^e^ siècle sur le portail de Notre-Dame de Paris. Le roi Pépin y triomphe, debout sur le lion abattu. D'après Gaston Paris, le sculpteur se serait inspiré de la tradition orale [20].

Cet exemple est important à divers égards. Dès le XIV^e^ siècle, il existe un modèle littéraire prestigieux à la chasse au félin échappé. Par ailleurs, la circulation possible de ce thème de la culture livresque à la culture orale permet d'envisager l'existence d'une tradition populaire. La sculpture de Notre-Dame a pu, elle aussi, favoriser l'éclosion d'une légende étiologique. Enfin, la situation géographique du récit l'enracine dans un terroir, offrant les conditions de germination d'une tradition locale. Ferrières-en-Gâtinais est aussi nommé comme un des lieux du combat.

Ce thème n'étant qu'un cas particulier d'une problématique plus vaste – celle de l'intercommunication entre culture des élites et culture populaire –, il n'est possible ici que d'avancer quelques suggestions. Certains éléments du cycle arthurien auraient pu également contribuer à la construction du thème du félin exotique et à son insertion dans l'espace européen.

Le félin figure comme adversaire d'un preux dans les *Merveilles de Rigomer*, roman composé au XIII^e^ siècle par un trouvère du Tournaisis. Le chevalier Gauvain y combat contre la « panthère de la Male Gaudine [21] ».

Mais c'est au maître de la Table Ronde, au roi Arthur, qu'il faut s'attacher, pour découvrir l'exemple le plus frappant.

Le *Livre noir de Carmathen*, un traité gallois, transcrit au XIII^e^ siècle mais contenant des textes beaucoup plus anciens, parle

d'un terrible félin mangeur d'hommes, le « chapalu ». Le *Livre d'Artus*, un roman du XIV^e^ siècle, présente ce « chat » comme une créature gîtant dans une « grande caverne » outre le lac de Lausanne (de Genève). Le roi Arthur réussit à le terrasser. Dès le XVI^e^ siècle, le combat entre le monarque et le chat géant a été plus particulièrement localisé sur le mont du Chat, montagne surplombant le lac du Bourget, en Savoie. Cette dénomination, relevée depuis 1232, attesterait la fixation de la légende (Freymond 1899).

Le franciscain Jacques Fodéré a relaté le combat contre le Chat dans un ouvrage paru en 1619. Il y remarque, à propos de la « bête furieuse » du mont du Chat, que le

> vulgaire l'appelait un chat sauvage, mais il était d'une grandeur excessive qui tirait plutôt sur le tigre.

Ce monstre empêchait les voyageurs de franchir la montagne. Il fut occis par deux chevaliers d'Arthur [22].

A la fin du XIX^e^ siècle, le romaniste E. Freymond s'enquit auprès d'érudits locaux sur la survivance éventuelle d'une tradition populaire sur ce combat, autour du lac du Bourget. L'abbé P. Jullien lui confirma l'existence d'un légendaire parmi les vieux Savoyards. Le chat était désigné comme la « bête » qui « dévorait le vingtième de tous ceux qui passaient sur la montagne ». Un « chevalier » ou un « soldat », selon les versions recueillies, en purgea le pays (Freymond 1899).

Mieux encore que l'épisode du Lion de Pépin le Bref, la légende du Chat d'Arthur illustre bien la popularisation des récits chevaleresques et leur inscription dans une toponymie. La localisation d'un « grand chat » dans les montagnes de Savoie est d'autant plus pertinente que le lynx a été – et est peut-être toujours – un habitant de la contrée. En 1982, un jeune spécimen de cet animal fut tué par un train en Haute-Savoie.

Comme le combat de Pépin le Bref, celui d'Arthur a laissé des traces dans l'art médiéval. En effet, sur la célèbre mosaïque de la cathédrale d'Otrante, datant du XII^e^ siècle, le roi Arthur est représenté s'opposant à un félin, peut-être une panthère [23].

L'intégration du combat contre le félin dans l'art religieux confère à ce thème une valeur d'*exemplum*. Quand les félins exotiques apparaîtront dans le bestiaire populaire au XVI^e^ siècle, ils auront déjà laissé une profonde empreinte dans le bestiaire nobiliaire et dans la symbolique chrétienne.

CONCLUSION

Si nous avons pu souligner certaines ressemblances entre les récits de félins passés et présents, il nous faut tout de même établir une distinction essentielle. Elle tient à la nature des victimes.

Hier, des humains étaient censés satisfaire l'appétit des « onces » et des « léopards ». Aujourd'hui, les proies sont uniquement des animaux. Hier, la communauté étant directement agressée, elle générait des représentations imaginaires beaucoup plus radicales. L'homme changé en loup, le cannibale secret guettant l'heure propice pour rendosser sa peau de bête prédatrice, toute cette imagerie sanglante procède d'une réalité historique : celle des ravages des loups. A partir de là s'est constitué un très riche folklore du loup exceptionnel. Ce « surloup » a été intégré dans le bestiaire populaire comme loup magique, ou comme Bête à la redoutable indétermination. Des signes traditionnels permettaient de distinguer le loup surnaturel du loup commun (Meurger 1989).

Au XVI^e^ siècle, lorsque les ruraux ne pouvaient identifier un prédateur, le félin était parfois présenté comme alternative au loup magique. La matrice imaginaire du « loup cervier », grâce à sa fluidité, favorisait les circulations interprétatives du loup au lynx et du lynx au félin exotique. Ce dernier, intégré dans le bestiaire nobiliaire, avait pu dès l'époque médiévale trouver place dans une toponymie. Tous ces éléments permettent d'avancer une hypothèse de recherche.

Quand, à l'époque contemporaine, un témoin choisit un félin spécifique pour désigner ce qu'il a vu, on peut avancer que cette reconnaissance pourrait en certains cas dépendre d'une prédominance de certains animaux dans le bestiaire populaire. La lionne ponctuelle renverrait peut-être à une lionne des mémoires. Certains modèles fixés tels que le lion, la panthère (et, au-delà des félins, l'hyène et l'ours), déjà à l'œuvre dans des affaires antérieures, reparaîtraient dans l'événementiel, à l'occasion de carnages jugés extraordinaires.

Quelles que soient les attaches des félins légendaires au monde du surnaturel, leur inclusion dans des récits du XVI^e^ siècle prend la valeur d'hypothèse alternative. Le texte de Marconville témoigne de ce balancement idéologique. Que sont, en effet, les « deux grandes bêtes très cruelles » ? Un fléau de Dieu ou un exemple des dangers de l'exotisme ? La Bête du Gévaudan divisera pareillement les esprits.

Punition divine, affirmera l'évêque de Mende. « Panthère échappée des mains de son conducteur », lui opposeront les esprits forts [24].

A l'époque contemporaine, le légendaire des félins exotiques paraît avoir deux fonctions principales. Il constitue d'abord une parabole sur la désertification (Meurger 1984). « Il n'y a plus de chemins dans les bois », disent les Morvandiaux. Les « pumas des Rocheuses » ne risquent donc plus d'être dérangés et, à travers ces sapinières, c'est l'homme qui apparaît désormais comme une espèce rare (Morvan 1983).

De même, lors de l'affaire de la Bête de Noth, la « lionne » était censée avoir pris quartier à Auzillac, un village moribond. L'aisance avec laquelle un fauve exotique a pu trouver un gîte dans les granges et les greniers dénonce implicitement le délaissement de l'habitat rural. Le crépuscule n'est plus seulement l' « heure entre chien et loup ». C'est le moment où les félins du légendaire et ceux de la réalité partent pour leur ronde de nuit. C'est « assis dans le crépuscule, au pied d'un crucifix », qu'un des lynx du Bugey attend un éleveur. Certes, cette hardiesse inhabituelle est une donnée zoologique. Mais c'est également une caractéristique traditionnelle des Bêtes du folklore. On disait que la Bête du Gévaudan regardait par les fenêtres (Meurger 1989).

Certains moutonniers du Bugey interprètent cette familiarité des lynx comme la preuve de leur origine « domestique ». Ce seraient des « lynx de cabanes », des bêtes « élevées au biberon » et lâchées par les écologistes [25]. Mais les « lynx de cabanes », n'est-ce pas la condamnation, encore et toujours, du pacte de certains de nos semblables avec la bête féroce? Le thème des félins exotiques illustre bien les dynamismes de la légende.

Plutôt que de s'opposer directement au réel, elle le pénètre et l'instrumentalise. Loups et lynx ont ainsi servi de support à la fiction des lions et des léopards. Sur le même modèle, gros poissons et soliveaux bizarres ont permis à la tradition des monstres lacustres de gagner une factualité illusoire (Meurger 1988*b*). Ce processus de naturalisation du mythe a été involontairement facilité par certains naturalistes. En effet, ces experts des sciences de la nature, partant du postulat d'un noyau factuel dans tout légendaire, ont en fait cimenté les factualités illusoires. Grâce à eux, la légende a pu devenir conjecture légitime. Des zoologistes ont vu dans le Monstre traditionnel du loch Ness un fossile vivant. Partant des mêmes présupposés, la naturaliste anglaise Di Francis propose d'interpréter les récits de félins mystérieux comme des preuves de l'existence d'un autre « fossile vivant », un grand félin inconnu dans les îles Britanniques [26].

A ces dérives de l'empirisme, on peut opposer une démarche restituant la construction culturelle de la Nature.

Michel MEURGER

NOTES

1. L'ouvrage monumental de Paul Sébillot, *Le Folklore de France* (Paris, Guilmoto, 4 vol., 1904-1907), offre bien peu d'éléments sur le folklore des félins. Remarquons cependant, dans le tome 4, la mention d'un revenant seigneurial qui, entre autres métamorphoses animales, se change en lion, la bête « noble » par excellence.
2. *L'Est républicain,* 15 mai 1977.
3. *Le Nouvel Observateur,* 25 avril 1977, p. 71.
4. Communication de J.-J. Barloy.
5. *Nice-Matin,* 17 février 1983.
6. *Le Figaro,* 30 décembre 1988.
7. Ainsi, la Bête d'Exmoor, dans le Devon, décrite par les témoins tantôt comme un félidé, tantôt comme un canidé non identifié. Cf. R. J. M. Rickard, « The Exmoor Beast and Others », *Fortean Times,* n° 40, printemps 1983, p. 52-61.
8. *Nord-Matin,* 27 juillet 1982.
9. *Libération,* 10 septembre 1982.
10. Philippe Camerarius, *Les Méditations historiques,* trad. Simon Goulart, Lyon, Harsy, 1610, liv. 11, chap. 2, p. 111. La panthère légendaire a elle aussi de très anciens antécédents dans le Centre. Ainsi, la Panthère de la Marche, qui aurait dévoré une centaine d'hommes vers 1698 (Meurger 1984).
11. J. Camus, « Les guépards chasseurs en France aux XV^e^ et XVI^e^ siècles », *Feuille des jeunes naturalistes,* 1^er^ août 1888, p. 129-131.
12. L. Charbonneau-Lassay, *Le Bestiaire du Christ,* Desclée de Brouwer, 1940, p. 293.
13. Voir l'épisode du bassa turc qui, « altéré de sang chrétien », veut livrer un prisonnier hongrois à un lion, *in* P. Camerarius, *op. cit.,* p. 365.

Des légendes norvégiennes présentent les Turcs comme des cannibales : V. A. H. Sljelbred ; « The Turks in Norway, Narratives and Function », *9th Congress of the International Society for Folk Narrative Research,* Budapest, 10-17 juin 1989.

14. Ch. Marcel-Robillard, *Le Folklore de la Beauce,* t. VIII, *Le Folklore de la Peur, II,* Paris, Maisonneuve et Larose, 1972, p. 13.
15. *Mémoires de Claude Hatton,* Paris, Bourquelot, 1857, t. II, p. 907.
16. *Ibid.,* et ms original de C. Hatton, BN, ms 11575, f° 864 A.
17. « Arrest Mémorable de la Cour du Parlement de Dôle... contre Gilles Garnier », Sens, J. Savine, 1574, f° 9.
18. *Le Procès de Gilles de Rais,* documents présentés par G. Bataille, Paris, J.-J. Pauvert, 1965, p. 307.
19. Gaston Paris, *Mélanges de littérature française du Moyen Age,* Paris, Champion 1910, I^re^ partie, p. 183-215.
20. *Ibid.,* p. 189.
21. A. Micha, « Miscellaneous French Romances in Verse », *in* R.S. Loomis, *Arthurian Literature in the Middle Ages,* Oxford, Clarendon Press, 1959, p. 386.
22. J. Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François,* Lyon, Rigaud, 1619, p. 926-927.
23. R.S. Loomis, « Arthurian Legends », *Medieval Art,* vol. 1, Londres, 1938, p. 36.
24. Abbé Pourcher, *Histoire de la Bête du Gévaudan, véritable fléau de Dieu,* Saint-Martin-de-Boubaux, chez l'auteur, 1889, p. 95.

25. J.-L. Marzorati, « Les lynx attaquent », *VSD*, 3-9 août 1989, p. 44-47.
26. Di Francis, *Cat Country. The Quest for the British Big Cat*, Londres, David and Charles, 1983.

BIBLIOGRAPHIE

CAMPION-VINCENT (Véronique), 1976, « Les histoires exemplaires », *Contrepoint*, décembre 1976, p. 217-232.

CAMPION-VINCENT (V.), 1988, « Viper Release Stories. A Contemporary French Legend », Paper presented at the seminar *Perspectives on Contemporary Legend*, Sheffield, UK, July 25-29, 1988.

CAMPION-VINCENT (V.), 1989, « Contemporary Legends about Animal Releases in Rural France », paper presented for the 9th Congress of the International Society for Folk Narrative Research, Budapest, June 10-17, 1989.

CÉZALLIER, 1983, enquête.

CLAMORGAN (J. de), 1576, *La Chasse au loup*, nouv. éd. Bouchard Huzard, 1866.

FREYMOND (E.), 1899, « Artus Kampf mit dem Katzenungetüm », *Beiträge zur Romanischen Philologie*, Festgabe für Gustav Gröber, Halle, p. 311-396.

GOSS (Michael), 1986, « Phantom Felines », (série de cinq articles), *The Unknown*. 1 : juil. 1986, p. 5-10; 2 : août 1986, p. 16-21; 3 : sept. 1986, p. 70-75; 4 : oct. 1986, p. 62-67; 5 : nov. 1986, p. 11-17.

HEDIGER (H.), 1952, *La vie des animaux sauvages d'Europe*, Paris, Amiot-Dumont.

JACQUEMONT-DU-DONJON (Victor), 1900, *Mélanges*, Paris, Garnier.

LAVAUDEN (Louis), 1930, *Essai sur l'histoire naturelle du lynx*, Grenoble, Allier père et fils.

MARCONVILLE (J. de), 1564, *Recueil mémorable d'aucuns cas merveilleux de noz ans*, Paris, Jean Dallier.

MARIÉTAN (Ignace), 1946, « Les fauves du Valais en 1946 », *Bulletin de la Murithienne*, fasc. LXIII, 1945-1946, p. 102-120.

MARIÉTAN (I.), 1948, « Le loup d'Eischoll », *Bulletin de la Murithienne*, fasc. LXV, 1947-1948, p. 146.

MEURGER (Michel), 1984, « Trop humaine Babette », *in* J.-L. Brodu et M. Meurger, *Les Félins-mystère. Sur les traces d'un mythe moderne*, Paris, Pogonip, p. 21-33.

MEURGER (M.), 1988 *a*, *De l'ogre au rat blanc : l'insolite alimentaire dans la rumeur*, Paris, Pogonip.

MEURGER (M.), 1988 *b*, *Lake Monster Traditions : A Cross Cultural Analysis*, Londres, Fortean Tomes.

MEURGER (M.), 1989, « L'homme-loup et son témoin. Construction d'une factualité lycanthropique », *in* Jean de Nynauld, *De la lycanthropie* (1615), éd. critique établie par un collectif, Paris, Frénésie.

MORVAN, 1983, enquête.

NAIS (Hélène), 1961, *Les Animaux dans la poésie française de la Renaissance*, Paris, Didier.

NOTH, 1982, enquête.

THÉVET (A.), 1556, *Cosmographie du Levant*, Lyon, Jean de Tournes et G. Gazeau.

TOUQUET, 1986, enquête.

VOSGES, 1984, enquête.

VOURC'H (Anne), 1988, « Représentations de l'animal et perceptions sociales de sa réintroduction : le cas du lynx des Vosges », colloque *Réintroductions et Soutiens de populations d'espèces animales*, Saint-Jean-du-Gard, déc. 1988.